

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

MISSION PERMANENTE A BRUXELLES

Avenue Molière 186 - 1050 Bruxelles (Belgique) Tel: (322) 346.97.47/48 Fax: (322) 346.97.28 e-mail: africanunion@skynet.be

UA.BRU/FC/SG-CUA /GR-AFR/UA-UE/312.11

Bruxelles le 14 décembre 2011

A:

Jean MFASONI (Amb.)

Secrétaire général de la Commission

De:

Cheikh Niang

Fonctionnaire en charge

Objet:

Implication du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans le

suivi de la coopération Afrique-UE

En vue de se donner les voies et moyens d'être mieux associé à la mise en œuvre de la coopération entre l'Afrique et l'Union européenne, en général, du partenariat stratégique Afrique-UE, en particulier et son corollaire, la coopération UA-UE, le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles avait mis sur pied un « Groupe de travail sur une meilleure implication du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans le suivi de la coopération Afrique-UE ».

Cette initiative s'est avérée d'autant plus pertinente que, dans le texte de la seconde édition du Partenariat stratégique Afrique-UE et du Plan d'action 2011-2013 y afférent, adoptés par le 3^{ème} Sommet Afrique-UE (novembre 2010 à Tripoli), il est explicitement fait mention du rôle que devrait pouvoir jouer le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans la mise en œuvre de ses instruments de coopération. A cette assertion s'ajoute la volonté exprimée par ce Groupe africain d'assurer une nécessaire articulation entre l'action déterminante qu'il mène dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou et celle qui lui est dévolue dans l'implémentation du Partenariat stratégique Afrique-UE.

Je vous prie de trouver, ci-joint, pour votre considération, le rapport final du Groupe de travail susmentionné.

Ce rapport a été adopté au cours d'une retraite que la Mission a organisée pour le Groupe africain, les 10 et 11 novembre 2011 à Liège, sur le changement climatique, en préparation de la récente Conférence des Nations unies sur le sujet à Durban.

La Mission vous saurait particulièrement gré des commentaires que ce rapport pourrait susciter auprès des autorités de la Commission et de ses services compétents.

Je vous remercie.

CC:

- Bureau du Président

- Bureau du vice-président

Commissaire Affaire politique.



UNION AFRICAINE UNIÃO AFRICANA

MISSION PERMANENTE A BRUXELLES

Avenue Gustave Demey, 72-74 1160 Bruxelles (Belgique) Tel: (322) 346.97.47/48 Fax: (322) 346.97.28 Email: africanunion@skynet.be Website: www.au.int

UA.BRU/GR.AF/UA-UE/Rapt.Exp.rev. 2

GROUPE AFRICAIN DES AMBASSADEURS À BRUXELLES

Rapport du Groupe de travail sur une meilleure implication du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles

Dans le suivi de la coopération Afrique-UE

Rapport du Groupe de travail sur une meilleure implication du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles Dans le suivi de la coopération Afrique-UE

Introduction

1. Au cours de sa 140^{ème} session ordinaire, tenue le 19 janvier 2011, le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles a décidé de demander au Bureau alors en exercice de prendre les dispositions nécessaires pour mettre sur pied un Groupe de travail chargé d'examiner les voies et moyens d'assurer une meilleure implication dudit Groupe africain dans la mise en œuvre des instruments de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne, en particulier le Partenariat stratégique Afrique-UE et le Plan d'action y afférent. Le Bureau s'est ainsi réuni le 23 février 2011 pour décider de la dénomination du Groupe de travail en question comme suit : « Groupe de travail sur une meilleure implication du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans le suivi de la coopération Afrique-UE ». Il a, ensuite, procédé à l'adoption de ses termes de référence. Cependant, la mise en place effective de ce Groupe de travail n'est intervenue que le 14 juin 2011 à l'issue d'une réunion du Bureau alors en exercice sous la présidence de S. E. M. Hanno Burkhard RUMPF, Ambassadeur de Namibie.

I. Composition

2. Ainsi que décidé lors de la réunion du Bureau le 14 juin 2011, ce Groupe de travail est composé des membres du Bureau susmentionné, y compris les membres ex-officio et la troïka, auxquels s'ajoute le Président du Comité des Ambassadeurs ACP s'il est représentant d'un Etat membre de l'UA:

Président :

Namibie

Vice-présidents :

Burkina Faso (Afrique de l'Ouest); Burundi (Afrique centrale); Libye (Afrique du Nord); Swaziland (Afrique australe); Djibouti (Afrique de l'Est)

Membres ex-officio:

Guinée équatoriale (Président d'honneur en sa qualité de Présidence en exercice de l'Union africaine) ;

S. E. M. Mohamed Moussa CHEHEM, Ambassadeur de Djibouti à Bruxelles (Doyen du Corps diplomatique africain)

Troïka:

Namibie (Président en exercice);

Mali (Président sortant) ;

Sénégal (Prochain Président)

Nigeria, Président du Comité des Ambassadeurs ACP.

3. Toutefois, pour le travail préparatoire en aval, il est convenu de mettre en place un groupe d'experts composé de Conseillers des Ambassades, désignés en raison de deux par région (un membre et un membre suppléant), sous la présidence du Chargé d'Affaires a. i. de la Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles. A l'issue de consultations menées à cet effet, ce Groupe d'experts est composé comme suit :

Afrique de	Afrique de	Afrique	Afrique du	Afrique australe
l'Est	l'Ouest	centrale	Nord	
Kenya (M): M. Jennifer K. Njiru, Ministre Conseiller Éthiopie (S): Tesfakiros Hailu, Conseiller	Gambie (M): M. Kawsu Darri, 1 ^{er} Secrétaire Mali (S) Baba Cheibani Conseiller	Burundi (M) M. Alexis Bizimungu, Conseiller Gabon (S): M. Louis M. Mbadinga, Chargé d'Affaires a. i.	Tunisie (M): M. Abdellatif Fezzani Ministre plénipotentiaire Algérie (S): Mohamed Zergot, Conseiller	Zambie (M) Mrs Georgina C. MUTALE Conseiller (Adm/Pol) Afrique du Sud (S) N. L. Dikweni, Ministre plénipotentiaire; L. Klopper, Conseller

Troïka : Sénégal (Président en exercice du Groupe africain) M. Stephan S. Sambou, Conseiller

Présidence du Comité des Ambassadeurs ACP- Nigéria : M. Peter IYAMABO, Ministre

Présidence : Cheikh T. Niang, Chargé d'Affaires a. i, Mission permanente de l'Union africaine.

II. Examen des termes de référence et recommandations

- 4. Le Groupe de travail a articulé ses travaux autour des termes de référence adoptés par le Bureau. Il a ainsi procédé à un examen approfondi de ceux-ci et procédé à un large échange de vues sur les voies et moyens de renforcer l'action et la cohérence du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, d'une part et d'assurer une meilleure implication de celui-ci dans la coopération Afrique-UE, d'autre part.
 - a) Relations de travail entre le Groupe africain de Bruxelles et les instances de l'UA: il est fait observer que, à l'instar des Groupes africains de New York et de Genève notamment, le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles est un groupe informel, constitué sur base de la seule volonté politique de ses membres de se donner les voies et moyens, entre autres objectifs, d'une part, de coordonner leur action auprès d'institutions internationales et/ou intergouvernementales près desquelles ils sont accrédités et, d'autre part, d'harmoniser les positions qu'ils sont appelés à prendre vis-à-vis desdites institutions avec celles adoptées au sein de l'UA pour défendre et promouvoir les intérêts de l'Afrique sur la scène internationale. La seule exception en la matière est le Comité des Représentants Permanents (COREP) des États membres de l'UA qui est expressément cité dans l'Acte constitutif de l'UA (Art. 5) comme un des organes formels de l'UA, au même titre que la Conférence des chefs d'Etat, le Conseil exécutif, la Commission etc. Dès lors, pour autant que cela soit nécessaire, l'attribution au sein de l'UA d'un statut formel au Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles requiert un amendement de l'Acte

constitutif de l'UA. Partant, en cas de besoin, ces Groupes africains situés hors du continent empruntent le canal du COREP pour contribuer à l'action de la Commission de l'Union africaine ou des autres instances de décisions de l'UA, telles que le Conseil exécutif et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Compte tenu de ce qui précède, la meilleure voie à suivre pour amener le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles à contribuer aux travaux de l'UA est de travailler en coordination avec le COREP. De même, le Groupe africain de Bruxelles devrait pouvoir coordonner son action avec ses homologues de Genève et de New York, vu le lien qu'il peut y avoir entre les questions qui sont traitées au sein de l'UE à Bruxelles et celles en discussion au sein des Nations unies à New York et/ou à Genève

A cet effet, le Groupe de travail recommande que le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles procède comme suit :

- Identifier des sujets d'intérêt pour l'Afrique, parmi ceux traités par l'UE, le Groupe ACP et d'autres partenaires de sa juridiction (ensemble du territoire de l'UE) pour, le cas échéant, initier un projet de Résolution ou de Décision y afférent qu'il transmet au COREP, avec un rapport à l'appui, pour examen et soumission aux organes appropriés de l'UA, via le Conseil exécutif. Cet exercice est particulièrement indiqué à la veille des grandes rencontres de l'UA (réunions du Sommet, du Conseil exécutif, des ministres sectoriels etc.)
- Agir pour instaurer des relations de travail suivies entre le COREP et le Groupe africain de Bruxelles et ce, à travers leur Bureau respectif (échange d'informations, visite de travail etc.) sous la liaison de la Mission permanente de l'UA à Bruxelles
- Rechercher, dans le même esprit, les voies et moyens d'établir des relations de travail et de coordination avec les Groupes africains de Genève et de New York
- Saisir le Président de la Commission de l'Union africaine de la nécessité d'inviter le Président du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles à participer aux principales réunions de l'UA (Conseil exécutif, Sommet) et UA-UE (Sommet Afrique-UE, Task Force et autres réunions tenues dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat stratégique Afrique-UE etc.)
- b) Relations de travail avec les institutions de l'UE: jusqu'ici, des relations de travail dignes de ce nom entre le Groupe africain de Bruxelles et les institutions de l'UE n'ont pu être établies, malgré de nombreuses tentatives, généralement initiées à travers la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. Seules quelques réunions informelles ont pu être tenues, de temps à autre, entre ledit Groupe africain et le Groupe de travail du Conseil européen sur l'Afrique (COAFR) qui réunit les Représentants permanents des États membres de l'UE. En 2010, sous la Présidence Tchèque de l'UE, il a été convenu avec le COAFR que désormais chaque Présidence de l'UE devrait veiller à organiser une rencontre entre le COAFR et le Groupe africain de Bruxelles. Des rencontres ont été ainsi organisées par la suite sous les présidences suédoise et espagnole. Toutefois, pour autant, ces rencontres sont restées informelles et, à vrai dire, limitées à des échanges de bonnes intentions,

sans substance fondamentale. Il convient de souligner qu'avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et la restructuration de la Commission de l'UE, le COAFR a subi un réaménagement. Mais, malgré cela son action continue à porter sur le suivi de la coopération Afrique-UE.

Maintenant que dans le nouveau Partenariat stratégique Afrique-UE et le Plan d'action 2011-2013 y afférent, adoptés à l'issue du 3ème Sommet Afrique-UE tenu à Tripoli (Libye) en novembre 2010, le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles est explicitement cité parmi les acteurs de leur mise en œuvre, il pourrait être envisagé de formaliser des relations de travail avec le COAFR, voire même avec la Commission européenne et, éventuellement, la Commission de développement du Parlement européen.

A cet effet le Groupe de travail recommande ce qui suit :

- Demander à la Mission permanente de l'UA à Bruxelles d'explorer avec le COAFR les voies et moyens d'établir des relations de travail formelles avec le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles et ce, à travers l'instauration d'un cadre de dialogue qui pourrait se réunir une fois sous chaque présidence de l'UE;
- Saisir la Commission de l'UA pour établir concrètement les modalités d'impliquer effectivement le Groupe africain de Bruxelles dans le suivi de la Stratégie conjointe, tel que souligné dans le dispositif de coordination de l'action des différents protagonistes du partenariat Afrique-UE
- Demander à la Mission permanente de l'UA à Bruxelles de faire la même démarche auprès des autres institutions de l'UE impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE telles que la CE, la Commission de développement du PE etc.
- c) Renforcement de la visibilité du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles sur la scène diplomatique de Bruxelles: le Groupe doit pouvoir renouer avec sa pratique d'antant consistant à rencontrer périodiquement les Ambassadeurs d'autres entités géopolitiques régionales ainsi que de pays tiers accrédités à Bruxelles. Ces rencontres sont, de nos jours, d'autant plus indiquées que l'Afrique, par l'entremise de l'UA, a noué de solides partenariats avec nombre de régions ou de pays tiers à travers le monde tels que l'Amérique latine, les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Inde, la Turquie etc. Le parachèvement de la mise en place du Comité afro-arabe de Bruxelles devrait participer de cette dynamique.

A cet effet, le Groupe de travail recommande ce qui suit :

Demander à la Mission permanente de l'UA à Bruxelles de contacter les autres groupes régionaux représentés à Bruxelles (Groupes des États membres de l'Organisation des États américains, de la Ligue des Etats Arabes, de l'ASEAN etc.) ainsi que les représentations à Bruxelles des pays avec lesquels l'Afrique a noué un partenariat (Chine, États-Unis, Japon, Inde, Turquie etc.) pour examiner avec eux la possibilité de contacts et de relations de travail suivis pour mieux promouvoir leurs intérêts mutuels;

- Demander à la Mission permanente de l'UA à Bruxelles de prendre, sans plus tarder, les dispositions nécessaires pour réactiver et finaliser la mise en place d'un Comité afro-arabe des Ambassadeurs à Bruxelles, tel que demandé par la Commission de l'UA et le Secrétariat général de la LEA;
- Encourager la Mission permanente de l'UA à Bruxelles à initier des contacts entre le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles et certains acteurs clés de la coopération Afrique-UE ou de la coopération internationale (États membres de l'UE, agences des Nations unies, mouvements associatifs de la société civile, établissement du secteur privé etc.)
- d) Renforcement de la visibilité de la composante africaine du Groupe des États ACP : Il convient de souligner que c'est à la demande expresse du Groupe africain de Bruxelles que le Conseil des ministres de l'OUA a décidé, en 1979, d'ouvrir un Bureau de l'OUA à Bruxelles pour servir d'appui et de structure de coordination à ce Groupe africain, notamment dans le cadre de son action au sein du Groupe des États ACP. Cependant, force est de souligner que, malgré cela et les efforts incommensurables déployés à cet effet, il s'avère particulièrement difficile, voire impossible, d'amener ce Groupe africain à s'identifier comme tel au sein du Groupe des États ACP, contrairement aux deux autres régions composant le Groupe ACP que sont les Caraïbes et le Pacifique. La raison brandie pour expliquer ce fait est la division de l'Afrique en quatre régions au sein du Groupe ACP : l'Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique australe et Afrique centrale. Ce qui amène la composante Africaine à agir dans ce forum ACP non pas en tant que Groupe africain, mais plutôt en tant que représentant de chacune des régions africaines reflétées dans la configuration ACP. Si une telle attitude peut être fondée dans certains cas bien précis (APE, PIR etc.), elle pourrait être logiquement évitée quand il s'agit de certains domaines de la coopération ACP-UE tels que les questions de paix et sécurité, de géostratégie, d'environnement etc. sur lesquelles l'Afrique, à travers l'UA, peut avoir des positions différentes de celles de ces partenaires d'autres continents ou d'autres espaces géopolitiques.

Dès lors, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes :

- Demander à la Mission permanente de l'UA à Bruxelles de veiller à organiser une réunion du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles à la veille de chaque grande réunion ACP ou ACP-UE (Conseil des ministres, Assemblée parlementaire, Sommet, réunions sectorielles etc.) pour, le cas échéant, adopter une position commune africaine sur les points inscrits à l'agenda de la réunion concernée;
- Amener le Président du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles à initier des actions ponctuelles tendant à se faire identifier comme tel au sein du Groupe, par exemple en prenant la parole au nom de toutes les régions africaines chaque fois que de besoin plutôt que de laisser les « coordonateurs » des régions africaines respectives s'exprimer au nom de leur seule région.

- e) Renforcement de la Mission de l'UA à Bruxelles: ainsi que souligné ci-dessus, c'est pour appuyer le Groupe africain de Bruxelles, notamment, que le Bureau de l'OUA à Bruxelles, (aujourd'hui Mission permanente de l'Union africaine) a été ouvert en 1979. A l'époque et jusqu'à l'adoption de la Stratégie conjointe Afrique-UE, seules les conventions successives de Lomé (aujourd'hui Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou) gouvernaient la coopération entre l'Afrique et l'UE. Plus de trente ans après, force est de reconnaître qu'avec les transformations multidimensionnelles qu'a connues le monde, l'évolution conséquente des relations internationales et le début de bi-latéralisation des relations entre l'Afrique et l'Europe que préfigure l'adoption du Partenariat stratégique Afrique-UE et le plan d'action y afférent, l'adaptation des structures de suivi de ces relation créées à l'époque s'impose. Autrement dit, pour faire face à l'accroissement du volume de travail qui découle de cette nouvelle donne, il conviendrait de renforcer le personnel de la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. Aussi, l'e Groupe de travail recommande ce qui suit:
 - Saisir le Président de la Commission de l'Union africaine et le COREP de l'urgente nécessité de mettre en œuvre l'engagement pris dans le cadre du Plan d'action 2011-2013 de la Stratégie conjointe Afrique-UE pour renforcer le personnel de la Mission permanente de l'UA à Bruxelles afin de lui permettre de faire face à l'accroissement du volume de travail qui résulte du renforcement avéré de la coopération entre l'Afrique et l'UE, en général et du rôle de coordination et d'harmonisation dévolu au Groupe africain de Bruxelles dans la mise en œuvre de ces instruments;
 - Demander aux autorités de la Commission de l'UA de veiller à la haute qualification et à la compétence avérée des fonctionnaires qui sont appelés à servir à la Mission permanente de l'UA à Bruxelles;
 - Encourager le Représentant permanent de l'UA à Bruxelles à suivre de près cette requête pour assurer son aboutissement dans les meilleurs délais possibles.
 - f) Opportunité de réviser le Règlement intérieur du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles : la dernière révision du Règlement intérieur du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles date de 2003. Il s'est agi de la 3ème révision. L'objectif était, essentiellement, de l'adapter à la transformation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en Union africaine (UA). Ce qui n'a entraîné que des amendements mineurs portant notamment sur : 1) la durée du mandat du Bureau du Groupe (Article 9) qui est passée de trois (3) mois à six (6) mois en référence à la pratique en vigueur au COREP, au Conseil exécutif de l'UA, au Comité des Ambassadeurs ACP et au Conseil de l'UE; 2) l'introduction d'un nouveau chapitre relatif au budget du Groupe (Article 10) pour le financement de ses activités (réceptions et cadeaux à l'occasion du départ d'un Ambassadeur membre du Groupe; rencontre du Groupe avec d'autres groupes tiers, contribution du Groupe à la célébration de la journée de l'Afrique etc.). La contribution des Ambassades à ce budget étant passée de 3000 francs belges (+/- 90 euros) à 200 euros. Vu ce qui précède, il pourrait être procédé à une nouvelle révision de ce Règlement pour tenir compte des développements intervenus dans les relations Afrique-UE et leur corollaire, la coopération UA-UE avec, notamment, l'adoption du Partenariat stratégique Afrique-UE et le Plan d'action y afférent. Cette révision devrait également concerner le budget, sinon

dans son libellé du moins eu égard à son financement (montant de la contribution des Ambassades membres du Groupe), compte tenu de l'élargissement et de la diversification des activités que le Groupe a convenues d'entreprendre. Par ailleurs, sans que cela nécessite d'être intégré dans la révision du Règlement intérieur en question, il serait particulièrement opportun d'attirer la haute attention des membres du Groupe sur l'importance de veiller au respect strict des dispositions dudit Règlement intérieur pour, notamment, le déroulement des réunions du Groupe afin d'assurer une meilleure efficacité de l'action que mène celui-ci.

Le Groupe de travail recommande ce qui suit :

- Procéder à une 4^{ème} révision du Règlement intérieur pour tenir compte des développements intervenus ces dernières années dans les relations Afrique-UE et UA-UE; les amendements à cet effet devraient concerner le chapitre I portant sur les « Objectifs et Fonctions » du Groupe africain de Bruxelles;
- Convenir d'augmenter la contribution des Ambassades au budget du Groupe en raison de 500 euros par an ;
- Rappeler l'importance de la participation des Ambassadeurs aux réunions du Groupe et l'articulation des discussions et des interventions autour de l'essentiel pour un gain de temps et d'efficacité.
- 5. Le Groupe de travail voudrait saisir l'occasion pour adresser ses vifs remerciements ainsi que ses sincères félicitations aux membres du Groupe d'experts qui a été désigné pour le travail remarquable qu'ils ont effectué sous la présidence du Chargé d'Affaires a. i. de la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. Il voudrait, de même, remercier très vivement l'ensemble des membres du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles pour la confiance qu'ils ont bien voulu placer en lui. Il remercie également la Mission permanente de l'UA à Bruxelles pour avoir facilité l'organisation et le déroulement de ses travaux.

Adopté au cours de la Retraite du Groupe africain des Ambassadeurs à Liège, du 10 au 11 novembre 2011

Le Président du Groupe de travail S. E. M. Hanno Burkhard RUMPF Ambassadeur de Namibie

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

http://archives.au.int

Specialized Technical and representational Agencies

Permanent Mission of the African Union in Brussels

2011-12-14

Report of the working Group on a Greater Involvement of the Group of African Ambassadors in Brussels in the Follow-up of Africa-EU Cooperation

Rumpf, Hanno Burkhard

Permanent Mission of the African Union in Brussels

http://archives.au.int/handle/123456789/5324

Downloaded from African Union Common Repository